

## Convocation – Ordre du jour

Lyon, le 9 juillet 2025,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles  
Site Descartes  
Mail : [ca-secretariat@ens-lyon.fr](mailto:ca-secretariat@ens-lyon.fr)

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

**Jeudi 17 juillet 2025 de 9h30 à 13h00**  
**En présentiel : Salle des conseils - Site Descartes**

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

0. Point d'actualité

**I. PARTIE A (sujets d'orientation générale qui font l'objet d'une présentation orale et d'un échange)**

Décisions financières et budgétaires (vote) :

- I.1. Cartographie (info) des achats 2024 et plan d'action 2025 (vote)
- I.2. Evolution du guide mission et de la note sur les frais de réception
- I.3. Liste des nouveaux marchés notifiés (pour information)
- I.4. Bilan du contrat de partenariat (pour info)

Décisions réglementaires (vote) :

- I.5. Projet d'administration
- I.6. Evolutions de l'organigramme DGS (pour info)
- I.7. NBI (Ajustements)
- I.8. Modification du Règlement intérieur
- I.9. Critères d'attribution des logements dans la résidence étudiante Bonnamour

**II. PARTIE B (sujets techniques qui peuvent sur demande faire l'objet d'une présentation orale et d'un échange)**Décisions budgétaires et financières (vote) :

- II.1. Admissions en non-valeur et remises gracieuses
- II.2. Tarifications des loyers des résidences étudiantes
- II.3. Bourse NANOMER

Décisions réglementaires (vote) :

- II.4. Examen des demandes de dispense de remboursement et des remises gracieuses d'anciens normaliens élèves en situation de rupture de l'engagement décennal
- II.5. Situation du CERCC (Fermeture)
- II.6. Calendrier de fermeture des services administratifs 2025-2026
- II.7. Formation encadrement doctoral (pour info)
- II.8. Principes d'organisation des services et politique indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs
- II.9. Règlement de scolarité et maquette du DIE CHELS
- II.10. Modification du Règlement des études
- II.11. Point sur les conventions

### III. POINTS D'INFORMATION

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://extranet.ens-lyon.fr/conseil-administration>.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac

